

Que l'entente constitutionnelle du lac Meech ainsi que les textes qui ont été approuvés par la suite soient déferés à un Comité plénier pour entendre des témoins et en faire rapport.—(*L'honorable sénateur Murray, C.P.*).

L'honorable Lowell Murray (leader du gouvernement et ministre d'État (Relations fédérales-provinciales)): Honorables sénateurs, je cède la parole au sénateur Phillips.

L'honorable Orville H. Phillips: Honorables sénateurs, après avoir interrogé le sénateur MacEachen lorsqu'il a présenté la motion, j'ai dit que je ne ferais sans doute pas d'exposé sur cette question. Cependant, mon fils m'a remis dernièrement une série de notes intitulées: «Tout le monde a droit à mon opinion.» C'est peut-être dans cet état d'esprit que j'interviens aujourd'hui.

Le sénateur Frith: Je suppose que nous ne pouvons pas vous ôter ce droit!

Le sénateur Phillips: Si, en retirant la motion!

Le sénateur Frith: Ce n'est pas ce que je voulais dire.

Le sénateur Phillips: La question n'ayant pas été discutée par notre caucus—je suppose qu'elle le sera demain—les opinions que j'exprime aujourd'hui sont uniquement les miennes.

Les sénateurs de ce côté-ci n'ont aucune objection à examiner l'accord du lac Meech. En fait, nous en sommes satisfaits et nous nous réjouissons de voir que le gouvernement a réussi à collaborer avec les provinces et à les ramener toutes dans la Confédération. Le premier ministre, lorsqu'il s'est adressé aux journalistes la semaine dernière, a dit qu'il était également favorable à l'examen de l'accord et qu'il espérait que celui-ci aurait lieu au cours des prochains mois.

Voici la question que doit se poser le Sénat: Comment cet examen doit-il se dérouler? Nous avons deux possibilités: le comité plénier, comme le propose la motion, mais également le comité mixte.

J'ai peut-être mal interprété les remarques du sénateur MacEachen, mais j'ai cru comprendre l'autre jour que son parti n'était pas favorable au principe du comité mixte. Je ne pense pas qu'à ce moment-là le sénateur MacEachen ne savait de façon certaine qu'un comité mixte serait proposé. Cependant, depuis lors, le sénateur Murray a dit que le gouvernement envisageait de constituer un comité mixte.

Je voudrais traiter brièvement du principe du comité plénier. Il se fonde sur ce que j'appelle le «concept de la pêche à la morue», en vertu duquel le Sénat s'est constitué en comité plénier pour examiner le traité sur la pêche à la morue conclu entre le Canada et la France. Même si selon le sénateur MacEachen, ce comité a été couronné de succès, je ne suis pas de son avis à ce sujet. Le comité a commencé ses travaux en effectuant des milliers d'appels téléphoniques. En fait, Bell Canada a presque dû installer de nouvelles lignes entre Ottawa et les Maritimes pour que le sénateur MacEachen et son groupe puissent communiquer avec les nombreuses personnes invitées à comparaître devant le comité. Ce dernier a siégé cinq fois depuis le 10 février dernier, soit une fois par mois—ce qui n'est guère une réussite. Le comité continue à patauger et

il est tout à fait impossible qu'il puisse soumettre un rapport avant la fin de la session.

Il convient de poser certaines questions au sujet du comité plénier. De quelle façon fonctionnera-t-il? Qui sera invité à comparaître? Le Sénat ouvrira-t-il grandes ses portes à tous ceux qui veulent comparaître pour critiquer l'accord du lac Meech? Présentera-t-il son rapport avant la fin de la session? Cette dernière question est des plus importantes, honorables sénateurs. Ceux d'entre nous qui sont ici depuis un certain nombre d'années savent que vers la mi-juin, les vannes s'ouvrent à la Chambre des communes et c'est un véritable déluge de projets de loi qui nous sont renvoyés. Compte tenu de cette urgence, le Sénat a souvent essayé de réagir en procédant à une étude préliminaire des projets de loi qui lui sont renvoyés à la dernière minute. Cependant, nous avons devant nous un programme très lourd d'ici la fin du mois de juin. Nous nous attendons à un débat prolongé quand le comité présentera son rapport sur le projet de loi C-22. Tous les sénateurs semblent attendre ce rapport avant de présenter leurs arguments. Le délai pour l'étude du comité plénier est donc des plus importants.

La Chambre des communes s'ajournera le 1^{er} juillet prochain.

Une voix: Du moins nous l'espérons.

Le sénateur Phillips: Cependant, le Sénat n'est absolument pas tenu d'ajourner en même temps. Nous pouvons poursuivre nos délibérations et examiner le projet de loi et l'Accord du lac Meech en comité plénier si le Sénat le souhaite. Je ne le recommande pas. Toutefois, si tel est le désir du Sénat, je serai ici et j'espère que les autres sénateurs feront de même.

Le sénateur MacEachen: Si le Sénat le souhaite.

Le sénateur Phillips: Oui, si c'est ce que souhaite le Sénat. Je m'alignerai sur le désir de la majorité.

• (1450)

Il est possible qu'un comité mixte et un comité plénier du Sénat siègent en même temps. Cependant, il est très probable qu'un comité mixte aura un délai pour présenter son rapport aux deux Chambres du Parlement, sans doute à l'automne prochain. Dans ce cas, il incombe au Sénat de fixer sans tarder un délai semblable à son comité plénier. Il serait ridicule que le Sénat, après avoir participé à un comité mixte qui a déjà présenté son rapport, continue son étude en comité plénier. Si nous suivons notre procédure habituelle jusqu'à la fin juin et que nous siégeons les mardis, mercredis et jeudis, nous aurons six jours de séance après la constitution du comité. Nous perdrons un jour, comme de coutume, pour célébrer la Saint-Jean Baptiste, ce qui ramène à six le nombre de jours de séance. Il sera donc impossible d'examiner tous les projets de loi que nous renverra l'autre endroit et de siéger en comité plénier pour examiner l'Accord du lac Meech. Aussi, honorables sénateurs, si le Sénat décide de se réunir en comité plénier, je propose qu'il le fasse les lundis et les vendredis. Nous pourrions ouvrir la séance à 10 heures du matin jusqu'à midi, omettre la période des questions, et poursuivre jusque dans la soirée. Cela nous donnerait environ six heures et demie à sept heures de séance tous les jours pour examiner l'accord du lac Meech. Je suggère . . .